

D1507 - Mise en rayon libre-service

Emplois

- Employé / Employée de libre-service
- Employé / Employée de rayon
- Employé / Employée de rayon bazar
- Employé / Employée de rayon boucherie/charcuterie
- Employé / Employée de rayon boulangerie/pâtisserie
- Employé / Employée de rayon bricolage
- Employé / Employée de rayon crèmerie fromagerie
- Employé / Employée de rayon fruits et légumes
- Employé / Employée de rayon hygiène et parfumerie
- Employé / Employée de rayon informatique
- Employé / Employée de rayon jardinerie et animalerie
- Employé / Employée de rayon jouets
- Employé / Employée de rayon librairie papeterie
- Employé / Employée de rayon libre-service
- Employé / Employée de rayon liquides
- Employé / Employée de rayon photo image et son
- Employé / Employée de rayon poissonnerie
- Employé / Employée de rayon produits alimentaires
- Employé / Employée de rayon produits alimentaires hors produits frais
- Employé / Employée de rayon produits culturels
- Employé / Employée de rayon produits frais
- Employé / Employée de rayon produits non alimentaires
- Employé / Employée de rayon produits traiteur
- Employé / Employée de rayon puériculture
- Employé / Employée de rayon sport
- Employé / Employée de rayon surgelés
- Employé / Employée de rayon textile
- Employé / Employée de rayon téléphonie
- Employé / Employée de rayon électroménager
- Employé / Employée de rayon épicerie
- Employé / Employée de rayon équipement de la maison
- Employé / Employée de rayon équipement de la personne
- Employé / Employée en approvisionnement de rayon
- Employé polyvalent / Employée polyvalente de libre-service

Définition

- Réalise la mise en rayon (installation, balisage, étiquetage, ...) de produits alimentaires (frais et hors frais) ou non alimentaires sur une surface de vente selon la réglementation du commerce, les objectifs commerciaux de l'entreprise et les règles d'hygiène et de sécurité.
- Peut effectuer l'encaissement de produits ou d'articles.

Accès au métier

Ce métier est accessible sans diplôme ni expérience professionnelle.

Un CAP/BEP en vente et distribution ou une expérience professionnelle dans ces mêmes secteurs peut en faciliter l'accès.

Un ou plusieurs Certificat(s) d'Aptitude à la Conduite En Sécurité -CACES- conditionné(s) par une aptitude médicale à renouveler périodiquement peu(ven)t être requis.

Compétences

Savoir-faire

Production, Fabrication

Vérifier la température des réfrigérateurs, des chambres froides en réserve et en rayon

Maintenance, Réparation

Entretenir, nettoyer un espace, un lieu, un local

Qualité

Contrôler l'état de conservation d'un produit périssable
Retirer des produits non conformes
Contrôler le balisage et l'étiquetage des produits en rayon

Gestion des stocks

Réaliser un inventaire
Gérer les stocks
Réceptionner des produits, des matières premières, vérifier la conformité d'une livraison
Réaliser l'étiquetage de produits

Logistique

Organiser le traitement des commandes

Relation client

Informar, renseigner une personne sur les articles en vente

Développement commercial

Présenter et valoriser un produit ou un service
Organiser, aménager un espace de vente

Gestion administrative

Encaisser le montant d'une vente

Savoir-être professionnels

Coopération et action

Être à l'écoute
Travailler en équipe
Faire preuve de rigueur et de précision

Savoirs

Certifications et habilitations

Chariots frontaux en porte-à-faux (capacité nominale < ou = à 6 tonnes) (CACES R 489-3) - Depuis le 01/01/2020
Chariots tracteurs (capacité de traction < ou = à 25 tonnes) (CACES R 489-2B) - Depuis le 01/01/2020
Chariots tracteurs et à plateau porteur de capacité inférieure à 6 000 kg (CACES R 389-2)
Gerbeurs à conducteur accompagnant (CACES R 485) - Depuis le 01/01/2020
Gerbeurs à conducteur accompagnant (h > 2,50 m) (CACES R 485-2) - Depuis le 01/01/2020
Gerbeurs à conducteur accompagnant (1,20 m < h < ou = à 2,50 m) (CACES R 485-1) - Depuis le 01/01/2020
Gerbeurs à conducteur porté (hauteur de levée > 1.20 m) (CACES R 489-1B) - Depuis le 01/01/2020
Transpalettes à conducteur porté et préparateurs de commandes au sol (CACES R 389-1)
Transpalettes et préparateurs sans élévation du poste de conduite (h < ou = à 1,20 m) (CACES R 489-1A) - Depuis le 01/01/2020

Domaines d'expertise

Gestes et postures de manutention
Logiciel de gestion de stocks

Normes et procédés	Chaîne du froid
	Modes de conservation des produits alimentaires
	Procédures d'encaissement
	Règles d'hygiène et de sécurité
	Règles d'hygiène et de sécurité alimentaire
Produits, outils et matières	Utilisation d'appareils de lecture optique de codes-barres (pistolet, flasheur, ...)
	Utilisation d'engins de manutention non motorisés (transpalette, diable, ...)
	Utilisation de matériel de nettoyage
Techniques professionnelles	Techniques de vente
	Techniques de mise en rayon

Contextes de travail

	Conditions de travail et risques professionnels	En zone frigorifique Port d'équipement de protection (EPI, gants, chaussures, casque...) Port et manipulation de charges lourdes ou encombrantes Travail répétitif (geste, fréquence, cadence)
	Horaires et durée du travail	Travail de nuit Travail en horaires décalés Travail le week-end Travail par roulement Travail selon le rythme et les pics d'activité
	Lieux et déplacements	Espace de vente
	Rémunération et avantages	Rémunération avec primes
	Types de structures	En magasin

Mobilité professionnelle

Fiches ROME proches

D1106 - Vente en alimentation

D1505 - Personnel de caisse

G1603 - Personnel polyvalent en restauration

H3303 - Préparation de matières et produits industriels (broyage, mélange, ...)

N1103 - Magasinage et préparation de commandes

N1105 - Manutention manuelle de charges

Fiches ROME envisageables si évolution

D1501 - Animation de vente

D1502 - Management/gestion de rayon produits alimentaires

D1503 - Management/gestion de rayon produits non alimentaires
